



Conseil général

Procès-verbal n°6

Séance extraordinaire du jeudi 21 septembre 2017 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2017
3. Nomination de deux membres de la commission de police du feu en remplacement de Claude Hämmerli et Lionel Rieder, démissionnaires
4. Nomination d'un membre de la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Lionel Rieder, démissionnaire
5. Nomination d'un membre de la commission des travaux publics et des services industriels en remplacement d'Yves Strappazzon, démissionnaire
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'une commission ad hoc pour traiter de la révision du Plan d'aménagement local
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la pérennisation d'un poste d'agent de sécurité publique à 100%
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 45'000 francs pour la mise en place d'une GED et l'inscription au budget de fonctionnement d'un montant de 18'500 francs annuels pour les opérations de maintenance
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 264'000 francs pour la réalisation de mesures de ralentissement du trafic entre le quartier Paul-Vouga et le carrefour Epagnier-Maupré
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le programme de législature 2016-2020
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du PSLT demandant l'inventaire des motions, interpellations et questions de la dernière législature
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le dépôt d'une initiative communale auprès du Grand Conseil pour fixer au 31 octobre la date limite pour la prise de décision ayant un impact sur le budget communal de l'année suivante
13. Autres motions et propositions
14. Interpellations et questions
15. Lettres et pétitions
16. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
17. Divers

* * * * *

Le président Jan Homberger (GCD-PDC) s'exprime en ces termes :

« Bonsoir à tous. Je vous souhaite la bienvenue à la convocation du Conseil général du jeudi 21 septembre. Je souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal, à la presse ici présente et au public.

Pour le protocole, nous excusons Martin Eugster, conseiller communal.

Ensuite, mes remerciements vont à mon prédécesseur à cette place, Belul Bajrami, avec qui j'ai eu une discussion constructive avant d'accéder à ce poste. Il est un exemple pour moi en mettant toujours en avant le bienfait de la collectivité avant ses velléités personnelles. Merci à lui et j'ai un petit cadeau personnel à lui remettre.

- Applaudissements -

Ensuite, comme jeune président, j'ai quelques souhaits, du point de vue de l'organisation.

Je vais faire une lecture relativement courte des arrêtés, je vais les prendre point par point, ne soyez pas surpris. Je demande aux personnes qui rapportent de lever clairement leur carton pour que l'on puisse les identifier dès le départ, ensuite je donnerai la parole aux uns et aux autres. Les suspensions de séance, on essaiera de les faire les plus courtes possible, sur proposition des demandeurs. Les discussions pourront être interrompues si elles sont pertinentes.

Voilà mes commentaires en général.

Pour terminer, en l'absence de Lionel Rieder, excusé, je demande de compléter le bureau avec un secrétaire. **Daniel Jolidon** (GCD-PLRT) fonctionnera à ce poste.

Pour le point 1, j'invite le secrétaire à procéder à l'appel. ».

1. Appel

Le secrétaire Daniel Jolidon (GCD-PLRT) procède à l'appel comme suit :

33 présents ; 7 excusés : Erich Brönnimann (ELT), Nadia Chassot (ELT), Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT), Bruno Gomes (PSLT), Nicolas Krügel (GCD-PLRT), Lionel Rieder (GCD-PLRT) et Laurent Suter (GCD-PDC). En retard : Michel Montini (GCD-PLRT). **La majorité est fixée à 17.**

Le président donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Merci de me donner la parole, je vais faire une entorse à l'agenda mais j'aimerais profiter de présenter notre nouveau président puisqu'il n'avait pas été présenté au dernier Conseil général, lorsqu'il a été élu président. Si vous me le permettez, quelques lignes sur Monsieur Homberger.

Notre président est né en 1970. Enfant de Marin, il habite aujourd'hui la maison que ses parents ont construite en 1965 et qu'il a reprise il y a 20 ans.

Après sa scolarité obligatoire dans les différents collèges du village, il a entrepris sa formation dans l'architecture, un métier qu'il exerce toujours en tant que responsable de l'agence locale d'une grande entreprise générale de Suisse.

Marié, papa de 3 enfants de 20, 18 et 15 ans, Jan tient à cœur la vie associative. Il est actif dans le hockey, qu'il pratique toujours, un sport où il a été successivement entraîneur puis président durant plus de 15 ans et fondateur d'un club de vétérans.

En politique aussi, c'est un bosseur, un milicien qui est membre depuis un peu plus de 10 ans du Conseil général de Marin puis La Tène. Ce printemps, Jan vient d'être élu député-suppléant au Grand Conseil pour son parti, le PDC. Nous le félicitons ! Merci. ».

- Applaudissements -

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2017

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Le président : « Concernant l'ordre du jour, est-ce que vous avez des demandes de modification ? Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté tel que présenté. ».

3. Nomination de deux membres de la commission de police du feu en remplacement de Claude Hämmerli et Lionel Rieder, démissionnaires

Est élu tacitement : **Pierre-André Calame**.

- Applaudissements -

L'Entente de La Tène n'ayant pas de candidat à proposer, **Pascal Vaucher** (ELT) demande qu'un point soit ajouté à ce sujet à l'ordre du jour du Conseil général du mois de décembre.

4. Nomination d'un membre de la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Lionel Rieder, démissionnaire

Est élu tacitement : **Daniel Jolidon** (GCD-PLRT).

- Applaudissements -

5. Nomination d'un membre de la commission des travaux publics et des services industriels en remplacement d'Yves Strappazon, démissionnaire

Est élu tacitement : **Pascal Vaucher** (ELT).

- Applaudissements -

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'une commission ad hoc pour traiter de la révision du Plan d'aménagement local

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Avant toute chose, il s'agit de préciser et de clarifier une petite imprécision dans le cadre du rapport qui spécifiait que le Conseil communal proposait à votre Autorité de créer cette commission aujourd'hui.

Voici donc un beau projet mais un projet extrêmement ambitieux, extrêmement exigeant, projet qui permet à notre Autorité, à nous tous ici dans cette salle, de travailler sur quelque chose qui ne se fait pas très souvent. Cela se passe en principe tous les 15 à 20 ans et on a ainsi un certain privilège.

Projet exigeant, raison supplémentaire pour qu'un maximum de personnes puissent réfléchir le territoire sur le long terme, puissent imaginer le développement de la commune sur un certain nombre d'années en tenant compte des exigences qui sont liées à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, aux exigences cantonales et aux nouvelles réglementations récemment entrées en vigueur, notamment l'harmonisation des règles de construction. Il y a un certain nombre de choses dont il faudra tenir compte.

Le Conseil communal s'est déjà mis au travail depuis quelque temps pour organiser toute cette procédure qui prendra un certain temps. Idéalement, il s'agira de viser la fin de cette législature mais ce sera l'avancement des travaux qui nous le dira.

Deux phases sont imaginées. Une première phase qui intéressera ce groupe de travail, qui accompagnera le processus durant toute sa durée, où il s'agira d'imaginer, de penser ce que l'on appelle une stratégie d'aménagement, en somme comment on s' imagine notre commune dans 10, 15 ou 20 ans avec de claires options sur des changements de postes d'aménagement qui aujourd'hui doivent trouver des solutions sur différents aspects, tels que paysages et questions environnementales. Tout cela émerge également dans le cadre d'une planification qui a déjà été mise en route pour les plans directeurs régionaux. Pour la commune de La Tène, celui qui nous intéresse est celui de la communauté urbaine du Littoral, comme vous le savez.

L'objectif de ce groupe de travail répond partiellement à la motion validée par le Conseil général le 15 juin dernier, motion qui obtiendra une réponse complète lors de la prochaine séance de Conseil général.

Pourquoi aujourd'hui ? Afin que ce groupe de travail se mette au travail le plus rapidement possible, afin qu'il puisse se constituer, afin qu'il puisse aussi obtenir toutes les orientations générales sur la manière de travailler et afin qu'il puisse prendre un certain nombre d'options sur la manière dont il souhaite travailler.

J'ai parlé de deux phases tout à l'heure. La première phase où l'on vise le mois de juin 2018 pour avoir pour le moins un cahier des charges et une demande de crédit afin de pouvoir poursuivre les études d'aménagement dans de bonnes conditions, idéalement à l'automne 2018. C'est là qu'on va concrétiser clairement les options qui auront été retenues dans le cadre de la stratégie d'aménagement. Donc un gros travail, cela va être exigeant, il y aura des jalons durant ces six à huit premiers mois qu'il s'agira de respecter mais ça ne veut pas dire qu'on va le faire dans la précipitation, au contraire, il s'agira de bien réfléchir sur toutes les options que l'on souhaitera retenir. Voilà, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce que je souhaitais encore préciser. Merci. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président,

J'aimerais savoir comment on procède pour la nomination des membres. Je pourrais déjà donner le nom des 5 personnes de notre groupe. ».

Le président répond qu'il pensait ouvrir une discussion de fond sur ce thème, ensuite voter l'entrée en matière pour la création de cette commission puis que les différents groupes donnent les noms des membres. Il pense que l'on peut procéder comme ça.

Le président donne la parole à **Philippe Mattmann** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 septembre 2017, le PSLT a choisi de donner son avis favorable à la création de cette commission. ».

Le président remercie Philippe Mattmann et donne la parole à **Philippe Thorens** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'aurais une question, pas insidieuse mais quand même de curiosité. Quelle est la latitude et la marge de manœuvre de cette future commission au sujet de cette révision de la LAT ? Merci. ».

Le président remercie Philippe Thorens et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« La latitude doit être complète. Ça doit être un projet de société fait par le Conseil communal qui va imaginer la stratégie d'aménagement, qui va imaginer notre commune pour les 20 prochaines années. C'est l'ensemble des autorités, d'où aussi la raison d'intégrer déjà passablement de monde dans cette commission. On le sait tous, les commissions avec beaucoup de personnes, ce n'est pas toujours facile à gérer et il y aura de la matière à digérer, à réfléchir. L'objectif n'est pas qu'on vous amène des trucs pour que vous les validiez. L'objectif est que chacun réfléchisse pour lui et au travers de son groupe. Il sera aussi important que ces personnes remontent l'information au niveau des groupes afin que des discussions puissent avoir lieu. On peut même imaginer d'intégrer des groupes d'intérêts. A quel moment ? C'est la commission qui le dira afin que l'on puisse tenir compte de toutes les préoccupations. La population devra aussi être associée, à travers d'informations, c'est une certitude. Est-ce que dans le courant de la procédure, on ouvre la discussion à la population ou est-ce que l'on met en place une procédure participative ? La question se posera peut-être à un moment donné. La latitude est complète, j'insiste vraiment là-dessus, ce n'est pas un groupe « alibi » du Conseil communal, d'autant plus que c'est une commission ad hoc du Conseil général qui doit avoir voix au chapitre pour amener ses compétences, sa vision des choses. Après évidemment, il y a des consensus qui devront être trouvés. Je ne suis pas sûr qu'on puisse tout intégrer et tenir compte de tout mais ces propositions reposeront sur des discussions. A un moment donné, il faudra que cela tienne la route. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président passe à l'élection des membres de cette commission. Il demande aux groupes de proposer 5 noms dont on prendra connaissance et ensuite il demandera s'il y a d'autres propositions pour ensuite les accepter en bloc. Dans l'ordre des propositions, pour faciliter la tâche de l'administration, il s'agit de nommer quelqu'un de la commission d'urbanisme (ComURBA), de la commission de circulation (ComCIRC), de la commission de l'environnement (ComEDD), de la commission des sites de loisirs (ComSLEP) et de la commission des travaux publics (ComTPSI).

Sont élus tacitement :

- **Michel Planas** (ComURBA), **Philippe Thorens** (ComCIRC), **Theresia Lauper** (ComEDD), **Erich Brönnimann** (ComSLEP) et **Pascal Vaucher** (ComTPSI), pour l'ELT.
- **Laurent Siliprandi** (ComURBA et d'accord de prendre la présidence), **Frédéric Ryser** (ComCIRC), **Ted Smith** (ComEDD), **Blaise Augsburg** (ComSLEP) et **Pascal Perret** (ComTPSI), pour le GCD.
- **Anouar Dammene-Debih** (ComURBA), **Manuel Carneiro Costa** (ComCIRC), **Marc Borel** (Com ad hoc PAL), **Michel Muster** (ComSLEP), et **Philippe Mattmann** (ComTPSI) pour le PSLT.

Le président donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Merci beaucoup d'avoir fait cet effort. J'aimerais encore attirer l'attention des personnes désignées sur les trois dates, figurant dans le rapport (19 octobre, 9 novembre et 18 décembre). Le groupe de travail décidera si oui ou non on les maintient mais le 19 octobre est une date importante puisque c'est la date de la constitution (président, etc.) et on parlera déjà des grandes orientations. Une planification déjà existante devra aussi être discutée dans le cadre de ce groupe. Merci. ».

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la pérennisation d'un poste d'agent de sécurité publique à 100%

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Heinz Hoffmann**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le 11 juin 2015, le Conseil général a donné son accord pour engager un agent de sécurité publique pour une durée de deux ans en attendant le résultat de la fusion.

Pas de fusion, il faut donc pérenniser le poste de l'ASP à 100 %.

Sécurité, prévention, contrôle, proximité, social, bien-être, en ces quelques mots, c'est la mission que la commune par son agent de sécurité doit garantir à notre population.

Nous devons continuer à la poursuivre.

J'aimerais vous présenter un slide concernant les heures accomplies et le pourcentage de ces heures.

	2016		2017	
	mars à déc		jan à aou	
	Durée totale	%	Durée totale	%
Administratif				
Dossiers, pv et corresp.	365.50	22.0%	149.62	10.6%
Coord. services, séances	161.50	9.7%	46.77	3.3%
Prévention et lien social			55.71	4.0%
Surveillance et patrouille				
- écoles	82.49	5.0%	63.91	4.5%
- ZT	223.00	13.4%	285.56	20.3%
- trafic			25.58	1.8%
- stationnement			39.08	2.8%
- chantiers			3.50	0.2%
- patrouilles	529.33	31.9%	400.64	28.4%
Autres activités				
Permis de fouilles			0.25	0.0%
Notifications d'actes	23.00	1.4%	28.19	2.0%
Divers	0.75	0.0%	82.53	5.9%
Autres (vac., mal., fériés, ...)	272.50	16.4%	227.73	16.2%
Durée totale	1'658.07	100.0%	1'409.07	100.0%

Vous voyez que l'ASP, de plus en plus, va dehors faire des patrouilles, va vers de population, fait du social afin de sécuriser la population. Merci. ».

➦ Arrivée de **Michel Montini** (GCD-PLRT). **La majorité passe à 18.**

Le président remercie Heinz Hoffmann et donne la parole à **Michel Planas** (ELT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Consciente de la nécessité d'engager un ASP et après avoir entendu les arguments du responsable du dicastère de la sécurité publique, la commission financière a accepté à l'unanimité des membres présents le rapport du Conseil communal. ».

Le président remercie Michel Planas et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La sécurité au rabais, ou low cost, n'existant pas, c'est à l'unanimité des membres présents à sa séance du 19 septembre dernier que l'Entente de La Tène a accepté ce rapport concernant la pérennisation d'un poste d'agent de sécurité à 100%. ».

Le président remercie Michel Luthi et donne la parole à **Daniel Jolidon** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, chers collègues,

Le groupe de centre-droit a, lors de sa séance de préparation de mardi, étudié avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la pérennisation d'un poste d'agent de sécurité publique à 100%.

Nous avons une police communale qui œuvrait à la satisfaction de la population (hormis peut-être ceux qui se faisaient pincer). Pour des raisons prétendument économiques, le Canton a décidé d'intégrer ces agents au niveau cantonal, moyennant finance, mais en garantissant que les tâches exécutées jusque-là par les communes seraient couvertes voire développées par l'unique police cantonale. Quelques augmentations de charges et quelques diminutions de prestations plus tard, le Canton oblige les communes d'une certaine taille à engager un agent de sécurité, voire plusieurs. Et nous revoilà au point de départ : nous devons reconstruire une police locale.

Nous avons engagé une personne, provisoirement, dans l'attente des résultats du vote sur la fusion. Monsieur Luigi Beltrando a donc été nommé pour deux ans. La fusion ayant échoué, il nous est demandé de pérenniser ce poste de travail.

Le groupe de centre-droit

- constate que la sécurité est nécessaire mais représente un certain coût qui aurait tendance à augmenter
- relève que notre agent de sécurité a fait jusqu'à présent un super travail
- désire rappeler aux instances cantonales que la cantonalisation de la police ne nous a pas permis de faire les économies escomptées
- demande au Conseil communal de prendre langue avec la commune de Saint-Blaise dans les plus brefs délais pour que des synergies entre leur agent et le nôtre puissent être mises sur pied
- acceptera à l'unanimité le rapport proposé. ».

Le président remercie Daniel Jolidon et donne la parole à **Belul Bajrami** (PSLT), pour le PSLT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Notre groupe s'est réuni ce mardi pour examiner le rapport du Conseil communal concernant la pérennisation d'un poste d'ASP (agent de sécurité publique à 100%).

Si nous faisons allusion au rapport du Conseil communal du 11 juin 2015, il s'avère que ce document était clair, complet, doté d'annexes intéressantes sur le futur cahier des charges de l'ASP.

Ce qui nous laisse perplexes dans le rapport d'aujourd'hui, c'est qu'on ne nous précise pas à quel taux notre ASP est engagé. L'est-il à 70% ou 100% ? Il y a une lacune quelque part.

Pour le groupe du socialiste, ce rapport n'est pas complet et à plusieurs questions nous n'avons de réponse :

- Quelle est la proportion des tâches principales de l'ASP accomplies depuis une année ? Dans la liste des tâches journalières, le rapport mélange les tâches effectivement quotidiennes avec celles qui ne sont sans doute pas réalisées ou qu'une ou deux fois par an. Pourquoi ?
- Est-ce que ces objectifs voulus par notre Conseil en 2015 sont remplis ?
- Si notre décision d'aujourd'hui signifie un taux plus élevé, quel est l'impact financier sur le compte de fonctionnement ?
- Pourquoi essayer de vanter les mérites de l'ASP actuel ? C'est du poste, de sa nécessité sécuritaire et de ses impacts financiers dont on veut parler.

Certains d'entre nous soutiendront l'arrêté pour des motifs sécuritaires. D'autres estiment que le Conseil communal se moque du monde par l'absence des renseignements fournis.

Malgré cela, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous soutenons l'arrêté, même si le renvoi au Conseil communal aurait été la juste réponse à ce rapport de mauvaise qualité. Merci de votre attention. ».

Le président remercie Belul Bajrami et donne la parole à **Heinz Hoffmann**.

« Pour la première question, je viens de le démontrer avec le slide ; dans le rapport il est également indiqué qu'il travaille à 100% et il est clairement demandé un poste d'ASP à 100%.

Pour la deuxième question, j'y ai répondu.

Pour la troisième question, il pourrait avoir plusieurs impacts. Dans la commune, il nous faudrait 2 ASP, un pour la nuit et un pour le jour, par exemple. On compte généralement 1 ASP pour 3'000 personnes et on en a à peu près 5'000. On pourrait donc avoir 1.5 ASP. Le problème est que vu les finances de notre commune, je ne crois pas que l'on va encore aller chercher de l'argent. Un ASP à 100% c'est quand même 100'000 francs. Si on me les donne, je veux bien en engager un deuxième. Le Landeron l'a fait pour une question de sécurité. Un ASP est déjà sécurisant pour la commune. En plus, comme c'est indiqué dans le rapport, il y a déjà des discussions avec Saint-Blaise pour des raisons de synergie, en cas de maladie ou de vacances. C'est en discussion mais je dois attendre aujourd'hui votre décision. Pour aider encore notre ASP le vendredi soir ou le samedi soir, pour des raisons de déprédations, de drogue, etc. on a pris des agents de sécurité EGS.

Pour la quatrième question, pourquoi est-ce que j'ai promu notre agent de sécurité ? Simplement parce que je voulais répondre à un rapport ou une réponse du PS qui disait que l'on avait un peu moins de deux ans pour voir si on était content de notre ASP ou pas et que l'on pourrait là décider si on pouvait l'engager définitivement ou pas. C'est pourquoi j'ai répondu dans le rapport que l'on est très content de notre ASP. Il fait ce qu'on lui demande, il fait plus d'heures qu'il ne devrait parce qu'il a conscience que dans la commune on doit être près de la population et garantir la sécurité. J'ai aussi indiqué que si tout à coup il doit changer de jour de travail ou travailler la nuit parce qu'il a entendu qu'il se passerait quelque chose la nuit, il n'hésite pas à changer ses horaires. Pourquoi est-ce que je l'ai mis en avant ? Parce qu'on l'a engagé il y a une année et demie et il nous convient très bien. Il fait du très bon boulot. ».

Le président remercie Heinz Hoffmann pour ses réponses.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant la pérennisation d'un poste d'agent de sécurité publique à 100% est accepté à l'unanimité.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 45'000 francs pour la mise en place d'une GED et l'inscription au budget de fonctionnement d'un montant de 18'500 francs annuels pour les opérations de maintenance

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaiterais commencer, si vous l'acceptez Monsieur le président, par poser une question informelle à l'Assemblée. Qui n'a pas pu lire le complément au rapport fourni ce mardi midi par voie électronique ?

Je vais vous donner en quelques mots le contenu de ce document.

En préambule, pour expliquer le pourquoi de ce complément, c'est lors de la séance de commission financière du 12 septembre passé (seule commission consultée, uniquement sur un point de vue financier) qu'il a été relevé que le rapport du Conseil communal au Conseil général était un peu faible et ne dévoilait pas certains aspects financiers. Le complément au rapport a pour but d'apporter des réponses aux interrogations qui avaient été émises.

Tout d'abord, dans le domaine légal, par rapport au retour sur ces investissements GED, la loi sur l'archivage du canton de Neuchâtel n'est à ce jour pas respectée par la commune sur le plan des données numériques telles les messageries électroniques et les documents informatiques qui sont tous stockés sur des disques partagés. Des durées de vie des documents sont à mettre en place et le stockage des fichiers actuel ne permet pas d'y associer des données de validité. La solution GED proposée permet dès la création du document numérique de définir sa durée de conservation et le système proposera automatiquement à l'échéance de ce délai le transfert dudit document aux archives ou sa suppression, comme le demande la loi sur l'archivage.

Cette solution GED permet aussi un accès rapide aux documents publics pour permettre de satisfaire le droit de consultation selon la loi sur la transparence des données étatiques.

Enfin, toujours sur le domaine légal, cette solution permet d'améliorer la confidentialité des données relatives aux droits d'accès. Il sera désormais impossible de consulter ou de modifier un document numérique par des personnes qui n'en ont pas le droit, ce qui n'est naturellement pas possible d'assurer pour une version papier et par la solution qui existe aujourd'hui.

Dans le domaine de la qualité et de l'efficacité, cela permet de confirmer l'orientation par les politiques de la commune vers une diminution du papier déjà initiée avec la dématérialisation des séances de Conseil communal (les 5 conseillers communaux ont déjà dématérialisé), de Conseil général (13 conseillers sur 41 l'ont adoptée) et de presque toutes les commissions grâce à la plateforme Echotène.

Ensuite, pour la mise en place de MCH2 courant 2016, nous avons adopté un nouvel applicatif comptable nommé Abacus qui permet de dématérialiser toutes les factures et aussi d'effectuer des signatures par les conseillers communaux.

Un gain de vitesse au niveau de la communication sera constaté car un document électronique sera transmis à son destinataire instantanément.

La solution GED permet de garantir une unicité de l'information pour éviter les doublons et les divergences des documents. Un document pourra être copié et figurer à différents endroits afin de garantir une certaine traçabilité.

Enfin, les collaborateurs de l'administration affectés aux tâches d'archivage (environ 0.05 ETP) se verront transférés vers de nouvelles tâches apparues depuis quelques temps, telles que la communication et l'information. Ces nouvelles tâches peuvent aussi bien être destinées en interne qu'en externe vers la population car l'information devient un élément essentiel de la vie quotidienne du 21^e siècle.

Enfin, pour le domaine financier, point traité en commission financière, un gain direct dans le budget de fonctionnement sera la suppression à court terme d'un poste d'environ 2'000 francs dans la prestation du CEG pour les frais de stockage des données du disque que l'on partage actuellement. Ces frais de stockage sont inclus dans la nouvelle GED.

Ensuite, il y aura une diminution de la fourniture de papier, de classeurs, de boîtes d'archivage et aussi des frais postaux. Tout cela peut paraître anecdotique mais ce poste peut arriver à des milliers voire des dizaines de milliers de feuilles par an. On peut aussi y voir un côté écologique qui n'est pas forcément négligeable si chacun fait un effort dans ce sens.

Enfin, l'archivage numérique ne prenant pas de place physique en tout cas dans les locaux de l'administration, il y aura immédiatement un gain de place pour tout le papier qui ne sera pas à classer et à stocker mais aussi à moyen terme. En effet, une réaffectation des locaux de stockage actuels

pour les anciens documents papier qui seront détruits au terme de leur durée de conservation légale pourra être opérée.

Maintenant je vais focaliser mon intervention sur un aspect autre que technique.

Passer à la GED n'est certes pas facile, il s'agit même parfois d'un chemin semé d'embûches, d'un parcours peut-être du combattant. Toutefois *passer à la GED* est une nécessité, un passage obligé, une réalité. Aujourd'hui, l'on pense et communique de manière numérique ; les journaux se numérisent, les téléphones portables permettent d'accéder aux photos, à son compte bancaire, de payer dans les commerces. Aujourd'hui, 80% de l'information utilisée, véhiculée et travaillée dans notre administration est numérique (on peut citer comme exemple qu'une centaine de mails entrent chaque jour dans la boîte communale alors qu'une vingtaine de courriers sont réceptionnés de La Poste). Nous savons tous que ces supports papier ne sont aujourd'hui plus suffisamment structurants et adaptés à nos besoins qui évoluent.

Or, le projet qui vous est présenté aujourd'hui est une solution qui a été étudiée minutieusement et a été aussi amenée progressivement au sein de nos collaborateurs ; elle a été discutée, anticipée avec l'office des archives de l'Etat, avec notre prestataire informatique, le CEG, avec notre autre prestataire en matière d'archivage le service intercommunal d'archivage.

Il ne s'agit donc pas d'un projet sorti du chapeau, d'un luxe à un coût non-justifié. Au contraire, il s'agit d'un projet mûr, fruit de séances, de rencontres et de réflexions durant plus de deux ans.

Il s'agit également de la suite logique dans un processus de réforme de notre fonctionnement, auquel vous participez ; notre GED a été précédée par la mise en place de la plateforme Echo, de la menée d'un projet GID en 2017, de la dématérialisation du fonctionnement de notre activité politique et administrative.

Pour la suite et pour éviter une erreur fréquemment commise en matière de GED, soit celle de vouloir réinventer la roue dans un domaine nouveau, la GED étant un domaine nouveau pour les administrations neuchâteloises, nous avons planifié lors de la mise en place d'avoir la sagesse de nous approcher, en temps utile, des communes de Milvignes et Val-de-Ruz qui utilisent déjà cet outil Therefore pour profiter de leurs expériences (bonnes et mauvaises). Cela nous permettra de prendre le bon et corriger le mauvais pour une intégration dans notre administration des plus efficaces.

Cette semaine également, nous nous sommes aussi approchés de nos voisins pour connaître leurs intentions dans ce domaine de la Gestion Electronique des Documents et le sondage effectué est unanime sur un point. Aucun voisin n'a aujourd'hui une GED en exploitation et un très petit nombre seulement envisage de se pencher sur le problème à très court terme. Quant aux autres, ils en ont parlé un jour mais il faudra envisager un plus long terme pour qu'elle puisse voir le jour, la GED. Le seul service régional possédant et utilisant déjà la solution proposée dans ce rapport (à savoir le produit Therefore du CEG) est le Guichet Social Régional de l'Entre-deux-Lacs.

Vous le savez tous, la commune de La Tène est la plus peuplée de l'Entre-deux-Lacs. Voulons-nous être un leader ou un suiveur ? Voulons-nous être un pionnier dans notre région dans ce domaine ? Pourquoi ajusterions-nous toujours notre calendrier d'évolution et d'investissements sur nos voisins ?

Vous, conseillers généraux, réclamez souvent d'avoir le choix, de ne pas se faire imposer des solutions ou des projets que vous ne pouvez qu'accepter. Eh bien, cette demande de crédit en est une belle opportunité. Pourquoi toujours vouloir suivre ce que font et choisissent les autres et non l'inverse, que ce soit les autres qui nous suivent dans nos choix ?

Je vous laisse maintenant faire le bon choix et vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Michel Planas** (ELT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Avant la remise du complément de rapport, la commission financière regrettait le manque de retour en regard de l'investissement à consentir.

Ce nouvel envoi permet de répondre tout ou partie aux questions que nous nous posions.

C'est par 2 pour, un contre et 3 abstentions que la commission financière avait accepté cette demande de crédit, ceci entendu avant la remise du complément de rapport. ».

Le président remercie Michel Planas et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT), pour le PSLT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

C'est un outil qui a l'air assez complexe et moderne. Il faut bien le dire, il est difficile d'appréhender son utilité sans l'avoir jamais utilisée et vue fonctionner.

Il faut dire que les explications complémentaires données par le chef du dicastère ont été utiles.

La faiblesse de ce projet, c'est qu'il impacte directement d'une somme non-négligeable le compte de fonctionnement de notre commune sans que des économies, par exemple papier, puissent encore être chiffrées, ce qui est compréhensible. Ce qui est un peu difficile à faire passer pour certains membres de notre groupe, au fond au sein du PSLT, il y a plusieurs religions, et pour certains, on l'a bien compris, le passage de la peau de chèvre au papier gros grain a été une révolution moderne et essentielle qui a convenu à tout le monde, en particulier aux chèvres. Pour d'autres, ce projet est trop abstrait, il y a trop de doutes sur le rapport efficacité-coût et pour cela le doute ne profite pas à l'accusé mais à l'abstention.

C'est pour cette raison que le groupe socialiste proposera des votes variés et colorés. ».

Le président remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Armand Ducraux** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de leur séance de préparation de mardi dernier, les membres de l'Entente se sont penchés sur la demande de crédit relative à la mise en place d'une gestion électronique des documents.

La nécessité d'une GED n'a nullement été remise en cause tant elle est considérée comme un mal devenu nécessaire pour une gestion administrative efficiente.

Le complément d'informations qui nous est parvenu tardivement n'a pas su répondre à certaines interrogations qui demeurent toujours à ce jour.

Ainsi, nous nous demandons si le montant de 18'000 francs de frais annuels de maintenance et d'hébergement est garanti sur la durée d'exploitation du système.

Il a également été question de savoir si les mises à jour étaient comprises dans ce forfait ou s'il fallait s'attendre à devoir déboursier un montant conséquent, peut-être même proche de l'investissement initial, pour la mise à niveau après quelques années d'utilisation seulement.

Finalement, c'est sans grand enthousiasme que la majorité des membres présents s'est déclarée favorable à l'octroi de ce crédit ainsi qu'au budget de fonctionnement qui y est associé. Merci. ».

Le président remercie Armand Ducraux et donne la parole à **Philippe Marie-Thérèse** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La gestion électronique des documents est un outil intéressant et apporte de nombreux avantages à la fois dans son utilisation mais aussi dans une gestion efficace et pertinente d'informations et de données.

La réflexion réalisée par le Conseil communal est justifiée et mérite toute notre attention.

Lors de notre préparation du 19 septembre 2017, le groupe PLR et le groupe PDC ont hardiment discuté de ce sujet. Il en ressort de ces échanges nourris, que les avantages mentionnés par le rapport sont indéniables et justifiés.

Toutefois, une inquiétude nous est apparue importante à clarifier concernant la compatibilité de ce système en cas de fusion éventuelle avec d'autres systèmes ainsi que les possibles difficultés d'exploiter les données entre les divers systèmes présents sur le marché actuellement.

Vu le prix important, des interrogations sérieuses se posent sur la possibilité de trouver un éventuel gravé en cas d'association de plusieurs administrations communales utilisant ce tel outil, voire même peut-être des recommandations du même outil au niveau de la richesse cantonale.

En conclusion, le groupe PLR et le groupe PDC sont favorables à une très très courte majorité pour répondre favorablement à cette demande. Au vu de cette faible majorité et aussi de nombreuses absences, nous appelons à laisser le libre choix personnel concernant cette demande. Je vous remercie. ».

Le président remercie Philippe Marie-Thérèse et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Par rapport à la dernière intervention, en ce qui concerne la synergie avec les autres communes, j'y ai déjà répondu dans mon introduction, ainsi qu'à une autre question posée mais je ne me souviens plus dans quel domaine.

Par rapport aux frais de fonctionnement, sur le long terme, je ne peux pas vous dire si dans 10 ans ce sera toujours le même prix mais ce ne sera pas le double dans 2 ans. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Daniel Jolidon** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'aurais juste une question concernant le tableau au sujet de la maintenance. Il y a marqué 5 jours d'assistance et gestion de projet. Cela veut dire que chaque année, il y aura 5 jours à 5'200 francs qui seront payés à cette entreprise fournisseuse de logiciels pour une maintenance et une gestion. Etant dans l'informatique, c'est la première fois que je vois qu'il y a autant de gestion et de maintenance pour un produit à 45'000 francs. Cela me paraît énorme. Par rapport à 18'000 francs, c'est un tiers de la somme.

Ma deuxième question concerne les entreprises concurrentes qui ont le même prix à l'unité. J'aurais voulu savoir quelle était la différence, pourquoi autant, parce que je n'ai pas l'impression qu'il y ait 15 personnes à la commune qui gèrent les documents. Merci pour les réponses. ».

Le président remercie Daniel Jolidon et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Je ne saurai pas répondre à tout, peut-être que l'administrateur aura plus de réponses, mais au niveau du nombre de licences, cela a été calculé en fonction du nombre de personnes qui vont l'utiliser, donc effectivement une 15^{aine}. C'est un outil qui va être commun à toute l'administration et il y a facilement 15 collaborateurs qui y travaillent. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Daniel Jolidon** (GCD-PLRT).

« Mais commun veut dire que plusieurs personnes peuvent utiliser la même GED. Ils ne vont donc pas être les 15 en même temps et l'on pourrait supposer qu'avec 5, dans un premier temps, ça suffirait pour gérer cette GED, sans empiéter sur la licence des autres. ».

Le président remercie Daniel Jolidon et donne la parole à **Yanick Boillod**, administrateur.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'espère ne pas raconter trop de bêtises parce que je suis loin d'avoir les mêmes connaissances informatiques que Monsieur Jolidon.

Vu les différentes licences, il y aura une personne qui saisira toutes les données entrantes, qu'elles soient papier ou numériques. Ensuite, les autres licences doivent permettre aux personnes qui travaillent en même temps d'entrer et d'accéder à la base de données pour travailler. Dans les locaux de l'administration, il y a plus de 13 postes de travail. L'ambition, après, est d'étendre les stockages de données à tous les services communaux, par exemple à la voirie qui est délocalisée. On a aussi peut-être l'ambition de brancher un jour le camping sur le réseau cantonal neuchâtelois sans devoir payer le Wifi qui nous coûte 80 francs par mois ou ce genre de choses. On a encore des postes délocalisés au Troglo qui ne sont pas branchés sur le nœud cantonal. On a en gros 38 à 40 personnes qui bossent à la commune pour 26 postes à l'administration branchés sur le réseau neuchâtelois. Voilà pourquoi nous nous basons sur une 15^{aine} de licences.

Ensuite, la question était pertinente concernant les 5 jours par année d'assistance et de gestion de projet. On va devoir s'inquiéter qu'ils ne soient pas facturés au forfait mais selon l'utilisation. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée par 32 voix et 2 abstentions.

L'arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement de 45'000 francs pour la mise en place d'une GED et l'inscription au budget de fonctionnement d'un montant de 18'000 francs pour les opérations de maintenance est accepté par 21 voix contre 2 et 10 abstentions.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre soutien et de nous avoir donné les moyens de nous tourner vers l'avenir. ».

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 264'000 francs pour la réalisation de mesures de ralentissement du trafic entre le quartier Paul-Vouga et le carrefour Epagnier-Maupré

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Heinz Hoffmann**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Pour répondre surtout aux besoins des habitants ainsi qu'à la motion du 24 septembre 2015, le Conseil communal s'est penché sur une solution pour ralentir le trafic sur la route qui nous mène à la Tène-plage.

Toujours plus de nuisances, trafic et manque de sécurité dans cette zone, pourquoi ? : nouveaux quartiers, 64 futures habitations à Paul-Vouga, Street Books (les petites maisons qui sont en train de se construire près du pont), zone sportive, zone de détente, pistes cyclables, CarPostal, camions de la zone industrielle.

Dans le rapport établi par l'inspecteur cantonal, plusieurs incohérences au sens de la LCR (loi sur la circulation routière) ont été mises à jour (réponse du 22 février 2016).

Un premier projet avait été étudié pour une somme de 1'250'000 francs, ce qui, je pense que l'on est tous d'accord, est un trop gros investissement pour la commune. Nous avons donc repris le travail et sur une petite base de ce rapport, cherché des solutions à un coût acceptable.

Nous vous présentons donc un projet pour ralentir la circulation entre Paul-Vouga et Epagnier-Maupré en intégrant l'installation d'un nouvel arrêt de CarPostal. Pourquoi ? Mon collègue va peut-être vous expliquer ça plus tard.

Nous avons également incorporé la demande de la commission de circulation en continuant la bande cyclable jusqu'à la gare.

Nous avons également étudié :

- Un parage en quinconce ou des obstacles. Seulement, vu le manque de fréquentation élevée de passage, le but de ralentir le trafic ne serait pas atteint, le résultat serait plutôt de créer une piste de slalom pour la course automobile.
- Des feux de signalisations. Il en faudrait beaucoup et nous devrions négocier avec l'Etat de Neuchâtel qui est très complexe avec un résultat très minime de l'impact sur la sécurité.

Nous avons également pris en considération les camions de la zone industrielle et de CarPostal. Ce dernier ne sera pas gêné, du fait de son gabarit surélevé.

Cette zone, qui est un atout pour notre commune, doit rester un endroit de détente, de loisirs et de sports. Mais pas pour les sports automobiles. Merci. ».

Le président remercie Heinz Hoffmann et donne la parole à **Michel Planas** (ELT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Cette demande de crédit d'engagement permettant d'augmenter la sécurité du trafic a rencontré l'approbation à la majorité des membres de la commission (5 pour et une abstention).

Planifié sur trois exercices comptables, il sera en corrélation avec la prévision d'investissements pour 2017. Merci. ».

Le président remercie Michel Planas et donne la parole à **Philippe Mattmann** (PSLT), pour la commission des travaux publics et des services industriels.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 7 septembre, la commission TPSI a examiné la demande de crédit de 264'000 francs.

Nous avons constaté qu'à notre demande, les points 3.1 et 3.2 ont été précisés.

Néanmoins, il nous paraît que le passage piétons situé au point 3.2, à la sortie de la courbe, nous semble dangereux.

La commission a reçu l'assurance que tout sera fait afin que ce passage soit sécurisé.

Ainsi, la commission donne son préavis favorable. ».

Le président remercie Philippe Mattmann et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT), pour la commission de circulation, des transports et de l'agglomération.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La question du trafic et de la vitesse sur ce tronçon routier communal nous occupe depuis pas mal d'années. Différentes mesures temporaires et provisoires avaient d'ailleurs été mise en place par le passé.

C'est donc avec un grand intérêt que la commission de circulation a suivi l'évolution de ces études et pris connaissance, lors de sa séance du 5 septembre écoulé, du rapport du Conseil communal qui nous est soumis ce soir.

Le développement de l'habitat et l'implantation de petites entreprises dans cette partie de la commune nous obligent en effet à mettre en place des mesures de modération du trafic tout en favorisant la mobilité douce et en assurant la sécurité des promeneurs.

Les transports publics n'ont pas été oubliés puisque les arrêts de CarPostal seront réhabilités ou mis en conformité.

Les aménagements proposés nous semblent donc de nature à réfréner les ardeurs de certains adeptes de la vitesse et des grincements de pneus et à préserver une certaine tranquillité dans cette zone touristique et sportive.

Ceci dit, la commission recommande au Conseil communal de prolonger les bandes cyclables prévues jusqu'à la gare BLS, ceci dans la perspective du développement du concept « Vélospot », comme le Conseil communal vient de le confirmer.

Nous prenons acte que d'autres aménagement pourraient être effectués ultérieurement au besoin.

C'est à la majorité des membres présents, moins une abstention, que la commission a avalisé cette demande de crédit. ».

Le président remercie Michel Luthi et donne la parole à **Pascal Perret** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de leur séance du 19 septembre, les membres présents de notre groupe ont examiné le rapport du CC dont il est question ici, rapport précisant par le détail les tenants et aboutissants justifiant la demande dudit crédit d'engagement pour la réalisation de mesures de ralentissement du trafic dans cette zone touristique et sportive, compte tenu aussi du nouveau quartier d'habitations à venir et du développement de la zone industrielle. Les excès de vitesse de certains « excités » du volant et du guidon ne sont pas les seules raisons qui justifient ces mesures.

Le rapport du Conseil communal étant bien explicite, il ne nous paraît pas utile de le commenter plus en avant. Notre groupe approuve totalement la prolongation de la piste cyclable jusqu'à la gare et comme autre mesure sécuritaire, il suggère d'illuminer les passages pour piétons là où cela s'avère nécessaire.

D'un point de vue financier, la planification des divers aménagements sur trois ans devrait permettre de rester dans la prévision des investissements.

Au final, les membres de notre groupe émettent un préavis favorable à l'unanimité concernant cette demande de crédit d'engagement. ».

Le président remercie Pascal Perret et donne la parole à **Philippe Thorens** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, j'aimerais au nom de l'ELT remercier le Conseil communal de nous proposer ces mesures de ralentissement du trafic sur ces axes, qui souvent font plus penser à un circuit de grand prix tant de motocyclisme qu'automobilisme.

Ces mesures permettront une fluidité et une sécurité plus aisées entre le trafic normal, piétonnier et de celui de la mobilité douce encore aujourd'hui pas trop respecté par certains usagers.

Nous avons aussi apprécié la simplicité de ces aménagements, car bien souvent il suffit de peu de choses pour sécuriser le trafic.

Nous acceptons également la planification trisannuelle de ces travaux, si bien même que de telles mesures de mise en sécurité ne devraient pas avoir d'échelonnement car une hypothétique victime n'a pas de prix ni même de délais.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, au nom de l'ELT, je vous informe que nous accepterons, dans notre très grande majorité, la prise en considération du présent rapport ainsi que l'arrêté qui lui est annexé. Je vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Philippe Thorens et donne la parole à **Anouar Dammene-Debih** (PSLT, pour le PSLT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 264'000 francs pour la réalisation de mesures de ralentissement du trafic entre le quartier Paul-Vouga et le carrefour Epagnier-Maupré a suscité un débat constructif lors de la séance de travail du groupe PSLT.

L'ensemble des membres du groupe PSLT tient à remercier les intervenants sur ce projet par rapport au travail effectué. Il salue aussi les efforts consentis afin de réduire le coût des travaux à 264'000 francs au lieu de 1'250'000 francs.

Le groupe PSLT soutient la sécurité des usagers de la route en tant qu'élément fondamental dans l'organisation routière de notre commune.

Mais le coût du projet reste élevé. Cela nous amène à soulever quelques points d'interrogation par rapport à ce projet.

Ils se résument comme suit :

- Route parfois confondue avec un circuit de course, est-ce toujours d'actualité ?
- Les plaintes des habitants du quartier en 2015 reflètent-elles encore la situation actuelle ?
- A entendre les riverains, la prévention policière et le ralentisseur provisoire auraient fait cesser ce phénomène.
- Le type de ralentisseur proposé est-il fiable pour régler cette problématique ? Ne risque-t-il pas de considérablement gêner CarPostal ?
- Existe-t-il d'autres mesures moins coûteuses ? Contrôle radar, radar fixe et itinérant, panneau d'affichage de vitesse ?

En conclusion, le coût des travaux élevés et la fiabilité des mesures proposées sèment un sérieux doute au sein du groupe PSLT. Or, un doute à 264'000 francs, c'est un doute beaucoup trop cher.

Notre faible fortune nous impose de faire des choix dans nos investissements et à fonctionner par priorités.

Ce projet pourra être soutenu dans quelques années mais pas pour l'heure actuelle.

Pour des raisons financières et de priorité d'investissement, nous vous demandons de refuser l'entrée en matière de ce rapport. ».

Le président remercie Anouar Dammene-Debih et donne la parole à **Heinz Hoffmann**.

« Je vais répondre à la première question du PLR-PDC concernant l'éclairage. Tous les passages pour piétons normalement constitués, selon la loi, doivent être éclairés. Il est bien entendu que tous les passages seront éclairés sur cette route principale.

Pour la première question du PS, route qui est parfois confondue avec un circuit, je suis un peu étonné de la question puisque vous avez des riverains du PS qui habitent tout près et qui se plaignent souvent. Alors oui, il y a encore beaucoup de véhicules qui font la course là en bas, que ce soient des motos ou des voitures.

Pour la deuxième, les plaintes des habitants du quartier continuent, on a encore des plaintes qui arrivent.

Pour la troisième, les ralentisseurs en caoutchouc que l'on devait enlever en hiver, remettre en été, où tout le monde saute, cela faisait beaucoup de bruit et c'était beaucoup de travail pour notre commune.

Pour la quatrième, le type de ralentisseur est fiable parce que étudié par 2 bureaux d'architectes et calculé par rapport à la vitesse sur cette route. La hauteur du gendarme couché est en rapport à la vitesse qui a été donnée.

Enfin pour les autres mesures, je l'ai déjà dit dans mon rapport avant, on en a déjà essayé plusieurs mais il y en a sûrement d'autres, d'autres choix, on peut aller chercher très très loin mais je pense que maintenant ça fait 2015 le rapport, réponse à la motion, mais cela fait déjà depuis 2012/2011/2010. Il ne faut pas attendre encore des années et des années pour faire quelque chose sur cette route. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée par 22 voix.

L'arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement de 264'000 francs pour la réalisation de mesures de ralentissement du trafic entre le quartier Paul-Vouga et le carrefour Epagnier-Maupré est accepté par 22 voix contre 8 et 3 abstentions.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Heinz Hoffmann**.

« Je vous remercie de votre vote. Depuis plusieurs années maintenant, cela fait une quand même une 10^{aine} d'années, il fallait faire quelque chose sur cette route. Enfin maintenant on pourra faire quelque chose dans le futur et rendre cette route à nos enfants, à nos sportifs et à nos touristes afin de ralentir ce trafic. Merci. ».

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le programme de législature 2016-2020

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons présenté, conformément au règlement général de commune, notre programme de législature pour les 4 ans à venir, même s'il n'en reste plus que 3 maintenant.

En effet, un programme de législature est pour définir ce que l'on va faire durant la législature mais nous avons tenté, comme pour une voiture que l'on conduit, où l'on regarde moins devant et après on fait quelques mètres pour avancer et après pour voir loin devant.

L'idée était de présenter la vision à long terme que nous avons pour montrer les étapes que nous voulons faire durant cette législature. C'est pour cela que nous avons envisager une commune de La Tène à 10, 20 ou 30 ans et un large avenir, ainsi que les quelques premières actions qui vont être faites pour aller dans ce sens-là durant notre législature.

Je répondrai plus dans les détails si vous le désirez. Je vous remercie. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Michel Planas** (ELT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission financière a pris acte du rapport et recommande à la majorité des membres présents de l'accepter. ».

Le président remercie Michel Planas et donne la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT), pour le PSLT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je traiterai ce point sous forme de poème !

Eh oui les amis, voici le programme de législature,
« Vivre dans ma commune », une véritable procédure,
Présenter à des conseillers généraux, comme une brochure,
Dans un village qui dépérit, devenant une cité-dortoir, une meurtrissure.

Mais une vision de législature pour La Tène, c'est quoi ?
Donner la parole aux citoyens, pourquoi ?
La veulent-ils vraiment, peut-être pas,
Pour en faire quoi, peut-être critiquer les élus, oui c'est ça.

Peut-être que des fêtes de quartier pourraient y remédier,
Ainsi, chacun pourrait y aller,
Et dans la discussion chacun pourrait s'en mêler,
Et des problèmes en cours en discuter.

On parle d'avenir radieux,
Un avenir qui sous nos cieux,
N'est pas réservé qu'aux grincheux,
Ni à ceux qui restent silencieux.

On dit de devenir acteur,
Au lieu de rester spectateur,
Alors actionnons l'avertisseur,
Et devenons triomphateurs.

La jeunesse est notre avenir,
Faisons donc en sorte de nous laisser envahir,
Et de cette façon cueillir,
Le fruit qui pourra nous séduire.

La santé, est-ce vraiment que de la prévention ?
Voulons-nous des médecins qui soient bons ?
En mettant des locaux à leur disposition,
Ou on s'en fout et on finit au tréfonds.

La sécurité, on parle d'évolution perpétuelle,
Mais cela a une grande échelle,
Les patrouilleurs qui en hiver se les gèlent,
Font partie de cette sécurité et c'est essentiel.

L'aménagement du territoire a vu une nouvelle loi, la LAT,
Fleurir pour que l'harmonie éclate,
Et que notre commune de façon délicate,
Rapproche l'urbanité, de façon quasiment immédiate.

Des zones de rencontres pour la population,
N'a-t-on pas avec La Ramée et La Tène, un cocon,
Pour permettre à chacun d'assouvir sa passion,
Et de conter fleurette à son petit bouchon.

L'administration et son électronique,
Il est vrai que pour certains d'entre nous, on le revendique,
L'électronique, c'est l'alambic,
De notre ignorance, dithyrambique.

Malgré cela les gens ne se déplacent plus,
Pour aller voter, voire mettre en place des élus,
Qui devraient les représenter, mais c'est plainte perdue,
Tout le monde s'en fout et c'est à tort qu'on s'évertue.

Dans le tourisme, on a une belle carte à jouer,
Alors c'est à La Tène qu'il faut se tourner,
Mais laquelle ? Le village ou le site protohistorique emmêlé,
Depuis que l'on a donné le même nom aux deux entités.

Mais tout cela coûte cher,
Même très cher,
Donc certaines actions, c'est clair,
Devront être ajournée, ça nous sidère.

Atteindre un objectif d'investissement de 3 millions de francs au terme de la législature,
Vœu pieux mais assez irréaliste et plein d'égratignures
Car on est assez rigolos, mais dès qu'on a un peu d'argent, on en a cure,
On dépense et on se transfigure.

Bon si on fait comme avec le système « Vélib »,
Ou un parti de notre giron de manière impassible,
Voulu un système pour garder l'équilibre,
En diminuant la somme de francs 70'000 de manière irrésistible.

Dans la conclusion d'un programme ambitieux,
Comme pourrait l'être le Conseil communal, mais qui est coûteux,
Ils nous ont scotchés, et nous ont fait venir comateux,
Par des chiffres vertigineux.

Donc, diminuons la dette,
Avec un taux d'endettement inférieur à 0%, ce sera la fête,
Et augmenter le patrimoine financier on devient pompette,
Alors allons-y et si on y arrive, ce sera le bal musette.

J'ai dit. ».

- Applaudissements-

Le président remercie Remo Siliprandi et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation du 19 septembre, le groupe PLRT-PDC a discuté le rapport présenté par le Conseil communal.

Nous avons bien noté que c'est avant tout une vision à long terme, plus qu'un plan concret de législature.

La place que le Conseil communal donne à la jeunesse a beaucoup réjoui le groupe. Par contre, les budgets prévus semblent parfois symboliques, par exemple pour les apprentis. Nous nous permettons de suggérer une action particulière pour amener plus de jeunes dans le monde associatif et sportif, par exemple en ciblant les subventions aux clubs et autres associations sur la jeunesse.

Le soutien du développement de cabinet de médecins est effectivement une priorité urgente pour la législature en cours.

Nous sommes surpris que les mots « entreprise » et « emploi » ne figurent pas dans le document. Ni dans le chapitre aménagement du territoire où le Conseil communal ne parle pas de pôle économique, ni dans le chapitre économie... qui manque entièrement.

Le groupe a apprécié le chapitre intitulé « Synergies régionales » où le Conseil communal exprime sa conviction que, je cite, « la fusion est une solution adaptée à nos besoins et ceux des populations voisines », mais aussi que « nous devrions prendre le temps de créer et développer un esprit commun pour que le projet de fusion soit une évidence et une évolution logique des pratiques courantes. ».

Dans le chapitre finances, nous regrettons que le Conseil communal ne s'exprime pas plus clairement pour une fiscalité communale plus attractive pour les personnes physiques, habitants actuels et futurs, en particulier les familles.

Comme mot de la fin - le groupe PLR-PDC est d'avis que les projets pour vitaliser la commune doivent être « portés » par la population, les clubs et les associations. Il est le rôle de la commune de les encourager et de soutenir leurs initiatives dans la mesure du possible.

Avec ces observations, le groupe PLR-PDC prend acte du rapport et remercie le Conseil communal pour sa rédaction. ».

Le président remercie Ted Smith et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à tout ce qui a été dit. Je serai donc très bref.

Nous venons d'accepter la GED et j'espère bien que la phrase que je lis dans le rapport du Conseil communal qui dit entre autres que les valeurs ancestrales doivent être retrouvées pour ne plus revenir à la peau de chèvre. ».

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général prend acte du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le programme de législature 2016-2020 à l'unanimité.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du PSLT demandant l'inventaire des motions, interpellations et questions de la dernière législature

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président,

Juste une brève introduction en disant que nous avons répondu à cette motion en fournissant un fichier qui relate toutes les questions, interpellations et motions qui ont été déposées durant la précédente législature. Il est à disposition sur le site Echotène .Vous en avez aussi une copie dans le rapport.

Par rapport à notre nouvelle législature en cours, le fichier évoluera au fur et à mesure des Conseils généraux et sera en ligne immédiatement après les séances.

J'espère que cette solution réponde à la demande originale de la motion.

En parcourant tout cela, on s'est rendu compte qu'il y avait une question à laquelle il n'avait pas été complètement répondu mais le rapport y répond complètement. Merci. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT), pour le PSLT.

« Un grand merci au Conseil communal pour ce document complet, c'est effectivement ce que nous souhaitons et qui dorénavant sera disponible. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général prend acte du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du PSLT demandant l'inventaire des motions, interpellations et questions de la dernière législature à l'unanimité.

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le dépôt d'une initiative communale auprès du Grand Conseil pour fixer au 31 octobre la date limite pour la prise de décision ayant un impact sur le budget communal de l'année suivante

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Cette initiative communale est là en quelque sorte pour essayer de faire prendre conscience au Grand Conseil des impacts des décisions qu'il prend. De nouvelles lois se mettent en place au niveau financier pour essayer de planifier à 3 ou 4 ans l'évolution de nos budgets de fonctionnement. On fait tant bien que mal l'exercice en fonction de ce que l'on connaît mais il est vrai que de gros éléments peuvent varier du jour au lendemain par des décisions du Grand Conseil plus ou moins tardives. La qualité de ces prévisions en est affectée et il est utile de faire prendre conscience au Grand Conseil qu'il y a une certaine incohérence dans certaines lois et décisions comprises. L'idée est de montrer cette année par exemple pour le RIFRONT que tout le monde va voter ce week-end que, aujourd'hui 21 septembre, nous nous savons toujours pas combien de points d'impôt la commune va toucher sur son budget de fonctionnement pour l'année 2017. C'est quelque chose qui est en quelque sorte regrettable. L'idée de ce rapport est de lancer la discussion au sein du Grand Conseil pour essayer de trouver un compromis entre le Canton et les communes pour pouvoir planifier plus en avant. Je vous remercie. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Michel Planas** (ELT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission financière soutient à l'unanimité des membres présents cette initiative qui permettra d'élaborer le budget d'une manière plus précise.

Elle en remercie le Conseil communal. ».

Le président remercie Michel Planas et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT), pour le PSLT.

« Monsieur le président, chers collègues,

Nous avons eu une longue et constructive discussion au sein du groupe socialiste et nous nous sommes bien imaginé que cette initiative n'allait pas amerrir au Grand Conseil dans un océan de bienveillance et d'amour.

C'est pour cela que nous avons évalué que sur le fond, c'est une très bonne démarche parce qu'il y a effectivement un problème qui est d'ailleurs relativement bien expliqué avec les 3 exemples figurant dans le rapport. Mais que sur le plan de la forme, elle est améliorable pour des motifs stratégiques. Je ne pense pas que cette initiative sera acceptée. Vous l'avez d'ailleurs dit vous-même, Monsieur le conseiller communal, le but est qu'elle suscite la discussion et que peut-être on puisse avec le temps et pourquoi pas avec l'appui d'autres entités communales du canton qui sont placées devant la même problématique que la nôtre, pour faire un peu avancer les choses.

Le contexte politique actuel, c'est une situation financière assez tendue, voire même très tendue pour certaines collectivités publiques, que l'on se place du point de vue du Canton ou des communes.

Le contexte de cette initiative, c'est qu'une entité, qui est reconnue sur le plan fédéral, demande à l'échelon supérieur de restreindre ses compétences, parce que c'est ça. On demande au Grand Conseil, à partir du 31 octobre, de ne plus décider, de ne plus prendre de décision qui pourrait avoir un impact sur le budget, on reviendra sur les termes, disons plutôt les finances communales, pour l'exercice qui suit.

Pour parvenir à cet objectif de susciter le débat, on espère parce qu'on n'a pas la maîtrise de ça, au Grand Conseil, il faut d'abord, et c'est les propositions d'amendements qui vont être faites, supprimer les prétextes terminologiques et sémantiques qui pourraient faire l'objet d'un revers de la main en disant « mais de toute façon, c'est inapplicable ». C'est le premier point.

Le second serait d'y aller avec une certaine humilité et plutôt que de dire au Grand Conseil « restreins-toi toi-même de légiférer selon ces conditions », de proposer, comme le faisait Machiavel au prince, c'est-à-dire de lui faire imaginer qu'il adopte lui-même la règle, à savoir qu'il incorpore des dispositions transitoires dans ses actes qui ont un impact sur les finances communales qui se répercuteraient non pas sur l'exercice à venir mais sur l'exercice suivant.

Si on reprend la problématique de la terminologie, on parle dans l'arrêté qui nous est soumis d'impact, mais un impact c'est combien ? C'est 1'000, c'est 100, c'est 10 ? C'est beaucoup trop vague et ça va être rapidement écarté d'un revers de main, c'est impraticable.

La deuxième problématique, c'est que pour les incidences financières, il y a celles qui sont prévisibles et celles qui ne le sont pas. Si l'on suit l'adage selon lequel « à l'impossible nul n'est tenu », on ne peut quand même pas demander au Grand Conseil de s'empêcher de légiférer pour des dates où les incidences financières sur les communes ne sont pas prévisibles. Là aussi, il faudra, apporter une précision.

Troisième terme qu'il faudra probablement changer, celui de budget. Le budget, par définition, ce sont les recettes et les dépenses planifiées. Mais qu'importe que les décisions futures du Grand Conseil impactent ce budget. Elles ne peuvent pas impacter un budget en fait puisque c'est un acte politique. On doit utiliser le terme beaucoup plus générique, à notre avis, de finances.

Voilà pour la question terminologique qui figure dans les amendements que je vous ai envoyés (mais j'ai imprimé quelques feuilles).

Maintenant, la stratégie dont je vous ai parlé tout à l'heure. Au lieu de proposer une diminution de la possibilité de légiférer, en quelque sorte un petit carcan, on pourrait proposer, comme je l'ai dit, que le Grand Conseil, lorsqu'il est appelé à prendre des actes après le 31 octobre, incorpore des dispositions transitoires qui font que la répercussion sur les finances communales de l'impact prévisible et d'une certaine ampleur, le soit sur l'exercice non pas à venir mais suivant. C'est pour cela qu'il faut non pas un projet rédigé comme ça nous est proposé dans l'arrêté mais une proposition générale. On est ainsi un peu plus modeste et c'est une faculté qui nous est d'ailleurs offerte par la Constitution neuchâteloise.

Je vais vous donner maintenant - ou après - les demandes d'amendement. ».

Le président remercie Jean-Paul Ros et lui demande de lire son/ses amendement/s transmis.

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Le premier amendement qui remplacerait complètement le projet à l'article premier : « *Par voie d'initiative communale au sens des articles 40, alinéa 3, et 64, alinéa 2, de la Constitution neuchâteloise, le Conseil général de La Tène demande au Grand Conseil d'adapter la législation cantonale [on est donc bien dans le cas d'une initiative législative] dans le sens de la proposition générale [voilà, on a le terme « proposition générale et non pas projet rédigé »] suivante : [ce serait ce texte qui ensuite donnerait lieu ensuite à discussion ; je l'ai écrit au moins 25 fois, non peut-être pas autant, mais c'est ce que j'ai trouvé de mieux. Peut-être, même sûrement, que l'on peut faire encore mieux. Je pense qu'il faut le lire deux fois pour le comprendre, si c'est trois fois, c'est qu'il est trop compliqué] Pour autant qu'il ait été prévu et qu'il soit substantiel, l'impact financier sur les comptes d'une ou plusieurs communes [puisque ce n'est pas que La Tène qui est concernée] d'une décision prise par le Grand Conseil après le 31 octobre d'une année en cours devra voir ses effets déployés non pas lors de l'exercice à venir mais au plus tôt lors de l'exercice comptable suivant. ».*

Le président remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Jérôme Amez-Droz** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a discuté du projet du Conseil communal et il partage entièrement son souci face aux difficultés de crédibilité par rapport à l'élaboration du budget. Il a trouvé, à l'instar du groupe socialiste, que le fond du projet était extrêmement intéressant et méritait d'être soutenu.

En revanche, il s'est posé quelques questions par rapport à la forme et le débat de maintenant montre bien, là nous rejoignons le parti socialiste, qu'il y a une réflexion à mener par rapport au texte qui est présenté.

Le groupe PLR n'a pas eu l'occasion de débattre de la proposition qui est faite, une interruption de séance devrait certainement être proposée, Monsieur le président, pour pouvoir en débattre.

A titre personnel, n'ayant pas participé à la séance de groupe du PLR de mardi soir, j'aurais aussi un commentaire à faire et ce sera volontiers après la prise de parole du groupe de l'Entente de La Tène. ».

Le président remercie Jérôme Amez-Droz et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène remercie le Conseil communal et est tout à fait d'accord sur le fond, mais effectivement nous souhaitons aussi une interruption de séance pour pouvoir discuter de l'amendement. ».

Le président remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Oui, Monsieur le président,

Par rapport à la modification de l'article premier, j'aimerais juste préciser que si jamais il est accepté avec l'amendement qui est proposé, nous nous engageons à modifier le titre de l'arrêté et le développement qu'il y a derrière avec la motivation en relation avec le nouvel arrêté qui sera voté. On y fera des adaptations tout comme dans le titre en fonction de l'arrêté. Nous ferons de notre mieux. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Jérôme Amez-Droz** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président,

Ce sera en mon nom personnel, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Peut-être juste quelques éléments d'éclaircissement avant l'interruption de séance par rapport à la lecture que je fais par rapport à la proposition qui a été faite. On se fout complètement des impacts qu'il pourrait y avoir en termes positifs, donc d'éventuelles recettes qui pourraient être votées par le Parlement cantonal lors de sa session du budget qui devrait être traité au mois de décembre. Pour le processus de l'élaboration du budget, le Conseil d'Etat, fin septembre, donc la semaine prochaine, va traiter de ce sujet pour ensuite le transmettre au Grand Conseil qui l'étudie pour un vote au mois de décembre. L'année dernière, le député Dupraz avait proposé un amendement au budget qui a permis une économie de 1.5 million aux communes. En adoptant le texte qui est proposé, il est clair qu'il ne pourrait plus y avoir ce type d'amendement à voter puisque après le délai du 31 octobre.

Si on suit la proposition du groupe socialiste, l'impact de l'amendement Dupraz qui permettait d'économiser 1.5 million ne pourrait s'appliquer que l'année suivante sur le budget, ce qui fait qu'il y a un problème de fond au niveau de la négativité.

Si on prend la votation du 24 septembre concernant le RIFRONT, qui pourrait occasionner un impact positif de 346'000 francs pour notre commune, là aussi le Conseil d'Etat doit adopter un arrêté qui promulgue les actes législatifs, donc après la votation, dans les deux mois, et de nouveau on serait après le délai du 31 octobre, ce qui veut dire que ces 346'000 francs ne pourraient plus revenir à notre commune.

Donc un problème de fond dans la rédaction, même si l'idée ou l'esprit est excellent, je trouve que le fait de rédiger une proposition de type générale, comme proposé, plutôt que spécifique, avec quelques grands axes, parce que nos soucis principaux sont d'avoir des informations claires et fiables qui nous sont données au moment où le Conseil d'Etat adopte le budget. Informations fiables qui nous viennent aussi du Grand Conseil une fois qu'il a voté son budget. On sait qu'il y a plusieurs canaux qui donnent des informations, le service des communes, le service de l'action sociale, le service financier, etc.

On a aussi tous en tête la question du report de charges. C'est ça aussi qui est derrière cette demande et pas uniquement le fait d'avoir une bonne crédibilité. On devrait aussi intégrer cet élément dans cette initiative communale. Proposons, pourquoi pas, que tout report de charges soit voté à la majorité des 2/3 du Grand Conseil plutôt qu'à une majorité simple.

Voilà quelques idées. Ma proposition, parce que j'avais beaucoup de problèmes sur ma table, Monsieur le président, serait que ce texte soit repris au niveau de la commission financière et que le Conseil communal, vu que l'arrêté n'a pas encore été voté, retire son projet et revienne avec un projet, comme David contre Goliath, qui permette d'avancer, de bien préparer la pierre, de bien la mettre dans la fronde et ensuite de pouvoir revenir avec quelque chose qui aurait des chances de passer la rampe, plutôt que le laisser partir et se dire « OK, on se donne un signal mais ce signal, dès le départ, va peut-être être un autogoal pour nous et ne pas passer l'étape suivante. ». Voilà ce que je voulais dire Monsieur le président, je vous remercie. ».

Le président remercie Jérôme Amez-Droz et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais juste rebondir sur ce qui vient d'être dit. Je crois que l'option choisie ou proposée à travers cette initiative, ce n'est pas de jouer à la loterie.

Il a été évoqué tout à l'heure que d'éventuelles recettes qui pourraient être votées par le Grand Conseil après ce délai n'auraient pas d'effet sur l'année suivante mais je ne suis pas d'accord. On cherche à pouvoir naviguer non plus à vue mais à naviguer correctement avec tout ce qui est donné maintenant avec la nouvelle loi sur les finances. Actuellement, cela empêche les communes d'avoir une vision sur le long terme si systématiquement on vient changer les règles du jeu.

Il a été évoqué la question de RIFRONT et c'est bien à cause de ça. Ce qui a emmené à RIFRONT a été décidé au mois de février de cette année. Comment voulez-vous que les communes gèrent leur ménage correctement si en cours de route, on leur met des contraintes, des changements qui n'ont pas été prévus ?

A la fois, il faut que l'on tienne compte des dispositions de la LFinEC et à la fois, je ne sais pas, avec toute l'autorité du Grand Conseil, que je respecte complètement, on vient mettre des contraintes, comme ça, aux communes.

Le but est de clarifier tout ça, de clarifier le fonctionnement, je ne sais pas si une fois la question a été abordée au Grand Conseil et je souligne la proposition qui a été faite. Je pense qu'on peut se laisser du temps parce qu'il n'y a pas le feu. Cela a été dit tout à l'heure, ça ne va certainement pas être abordé avec un grand enthousiasme. Donc laissons-nous un peu de temps pour proposer un projet qui tienne compte finalement de tout ce qui vient d'être dit. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et interrompt la séance pour quelques minutes.

* * * * *

Le président reprend le cours de la séance et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Oui, Monsieur le président,

Je voulais tout d'abord remercier tous les groupes pour leur accueil favorable à cet objet de l'ordre du jour. C'est un soutien important au sein du Conseil communal de voir que le Législatif nous suit à ce niveau-là. Nous avons pris bonne note de tous les arguments exposés et nous en tiendrons compte.

Nous vous proposons de retirer cet objet de l'ordre du jour d'aujourd'hui. Nous réunirons la commission financière et la commission réglementaire pour la rédaction de cet arrêté pour que l'accueil par le Grand Conseil soit le meilleur possible afin de donner toutes nos chances d'aboutir à quelque chose de concret à la fin.

Je vous remercie de votre participation et suite au prochain Conseil général ou au suivant. ».

Le président remercie Yannick Butin de ses explications.

13. Autres motions et propositions

Le président signale que ce point sera supprimé à l'avenir car il y a une contradiction de données mais il laisse la parole à l'administrateur pour plus de précisions.

Yanick Boillod : « Merci Monsieur le président,

C'est parfois un peu difficile de passer après quelqu'un de haute considération sur ce que peut communiquer une commune au Grand Conseil. Pour moi, ce sera purement administratif.

Jusqu'à présent, on a fait une erreur. Lorsque l'on poste, bientôt lorsque l'on enverra les convocations dématérialisées, le vendredi la convocation, il est trop tard pour recevoir des motions ou des propositions ou projets d'arrêtés, autres que des interpellations ou questions, pour des questions de délai. Toutes les motions et/ou propositions doivent être déposées 15 jours avant une séance. Lorsque l'on poste ou que l'on adresse les convocations le vendredi, on est vraiment arrivé à échéance.

Donc ce point « autres motions et propositions » ne se justifie pas. Par contre, il y aura toujours le point « autres interpellations et autres questions » qui elles peuvent être déposées par écrit 48 heures avant le début d'une séance. ».

14. Interpellations et questions

Aucune.

15. Lettres et pétitions

Le président signale que le bureau du Conseil général a reçu une lettre de Monsieur Laurent Suter qui a participé à l'assemblée générale du Groupe E au mois de juin de cette année où il fait des commentaires par rapport à cette assemblée générale. Je ne vais pas la lire, d'un commun accord avec Monsieur Suter, mais si vous avez envie de savoir ce qu'il y avait comme commentaires dans cette lettre, elle est à disposition chez lui ou chez Monsieur Suter.

Sur proposition de mes collègues du bureau, on la joindra au PV. Monsieur Suter sera content.

16. a) Communications du Conseil communal

Le président donne la parole à **Daniel Rotsch**.

- « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme vous l'avez vraisemblablement appris au travers des médias, les communes du canton ont signé, en partenariat avec le Conseil d'Etat, des accords de positionnement stratégique qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie territoriale du Canton. Ces accords de positionnement stratégique remplacent les contrats de régions et d'agglomérations qui avaient été signés en 2007. Ils sont directement en lien avec la nouvelle politique régionale dont on devrait retirer le mot *nouveau*. Ces contrats sont signés par les communes, les régions et l'Etat. Ils clarifient les procédures de mise en application des mesures territoriales sous l'angle de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de la mise en valeur des richesses neuchâteloises afin de renforcer l'attractivité du canton. Cette démarche vise à définir, dans une optique de renforcement

substantiel de son marketing territorial (Canton et communes), les lignes de force de chacune d'elles et ainsi donner un fil rouge de développement commun et concerté entre régions.

- Comme l'a évoqué mon collègue Monsieur Hoffmann, les discussions menées depuis quelques mois au sein de la CRT2, Conférence régionale des transports de la région Entre-deux-Lacs, ont abouti à un résultat très positif sur un dossier assez pointu qui portait dans des réflexions de la réorganisation des lignes de bus CarPostal qui desservent la région Entre-deux-Lacs, en plaine et en montagne. Vous aurez relevé que je n'ai pas parlé de Bas et de Haut, on ne veut pas de ça chez nous. Le point de départ repose sur le risque de la perte de cofinancement de la Confédération pour la ligne de montagne (Saint-Blaise, Enges et Lignièrès). Sur la base d'une étude d'un bureau de transport qui détaillait plusieurs variantes, c'est celle de la fusion des deux lignes de CarPostal 130 (de montagne) et 131 (de plaine) qui a été validée pour aboutir à une nouvelle ligne, il nous a fallu du temps pour trouver la « ligne 133 ». Certes il y eu quelques sacrifices sous la forme de l'abandon de la desserte d'Enges à Lignièrès pour la ligne de montagne et l'abandon de l'arrêt de la route de Bâle au Landeron. J'aimerais tout de suite vous rassurer, ces deux dessertes souffraient d'une très faible fréquentation, pour ne pas dire d'une trop faible fréquentation (on parlait de 2 à 3 montées par jour). Des solutions parallèles ont été trouvées avec d'autres lignes et d'autres dessertes depuis le canton de Berne. Il y a par contre de nouveaux avantages dans cette fusion des deux lignes qui consolideront la desserte globale de l'Entre-deux-Lacs, soit un accès direct assuré aux centres commerciaux de La Tène sans rupture de charge, les élèves de Wavre ne devront plus changer de bus à Marin pour ceux qui fréquentent le centre scolaire de Saint-Blaise. Cet exemple est également à relever pour les élèves d'Enges qui fréquentent le centre scolaire de Marin. A relever également que le futur quartier dans le secteur de Paul-Vouga sera à nouveau desservi, vu la demande qui existe déjà. Finalement cette réorganisation de la desserte en transport public de l'Entre-deux-Lac se fera, et c'est une bonne nouvelle, sans augmentation des coûts. Tout cela a été réfléchi dans le cadre des budgets actuels. Au contraire on ambitionne une augmentation des recettes parce qu'il y a une claire consolidation au niveau de la fréquentation avec les nouveaux arrêts, qui touchent de plus grandes zones d'habitations en comparaison à celles anciennement desservies. Je terminerai en vous disant que la mise en route est prévue pour le changement d'horaire 2018, soit le 10 décembre 2017. Les horaires seront officiellement annoncés et toute une campagne d'information sera faite à l'adresse des usagers et des citoyens de notre commune. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Heinz Hoffmann**.

« Est-ce que Monsieur Montini et Monsieur Ros pourraient passer vers moi après le Conseil général ? ».

b) Communications du bureau du Conseil général

Aucune.

17. Divers

Le président donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'impression que le Conseil communal, dans ses communications, a oublié de nous dire que le plan de fermeture des bâtiments communaux a été modifié. Il n'y a qu'une question : est-ce que les chefs de groupe et les présidents auront une clé ? ».

Le président remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Je vais tenter de répondre, bien que je ne sois pas en charge du dossier, Martin Eugster étant en vacances. Sous contrôle vigilant de Monsieur Tomic, notre très estimé et respecté administrateur adjoint, qui a fait un boulot de fou dans le cadre de ce dossier, je peux affirmer que les clés seront ou sont déjà à disposition mais je vous invite à prendre des informations plus précises auprès de Monsieur Tomic qui va vous dire ça avec toute sa compétence légendaire. ».

La parole n'est plus demandée.

Le président : « Je remercie mes collègues du Conseil général, le Conseil communal et l'administration pour la collaboration qui m'ont permis sans trop de mal à faire mon baptême du feu.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon week-end de Fête des Vendanges.

Il est 22h16 et la séance est levée. Merci. ».

- Applaudissements -

Annexe : ment.

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :


Le président,

Le secrétaire,

J. Homberger

L. Rieder

Laurent SUTER
Grand'Rue 22
2075 Wavre

R 07 JUIL. 2017	<input checked="" type="checkbox"/> transmis à CC
	<input type="checkbox"/> copie élect. à
adm.	<input checked="" type="checkbox"/> agenda DR
	<input checked="" type="checkbox"/> décision
CC le	<input type="checkbox"/> suspens / à classer

Commune de La Tène
A l'att. de M. D. Rotsch
Rue Auguste-Bachelin 4
CH-2074 Marin-Epagnier

Wavre, le 5 juillet 2017

Rapport Groupe E


Mon Cher,

Tu trouveras ci-joint un rapport ou plutôt un commentaire sur l'AG du Groupe E.

Dans l'ensemble, le Groupe E est remarquablement dirigé. Il a su prendre de bonnes options pour le futur, contrairement à d'autres. En ce sens, les dirigeants remplissent leurs mandats et respectent les actionnaires : réception organisation et tout : parfait.

Je relève ci-joint quelques points plutôt négatifs pour notre canton et son avenir. Comme tu as également des responsabilités cantonales, j'en discute volontiers avec toi, ton groupe (ou des responsables).

Cordiales salutations,



Laurent Suter

Assemblée générale du Groupe E du jeudi 8 juin 2017 dès 17h00

Conformément au mandat que m'a donné le Conseil général, j'ai représenté les 1425 voix (sur environ 6,5 millions !) de la Commune de la Tène à l'AG, à Villars-sur-Glâne.

Les PV des assemblées sont facilement accessibles.

Je relève cependant quelques points touchant notre commune.

- Les résultats comptables comparés sont très bons et montrent en fait une certaine stabilité. Les mauvais résultats précédents traduisaient les pertes importantes d'Alpic dont le Groupe E est partenaire. La gestion désastreuse d'Alpic cause donc des pertes sur nos actions sans que nous en soyons responsables. Les bons résultats du dernier exercice sont dus, comparativement, à la stabilisation d'Alpic. Le Groupe E a su se diversifier surtout dans ses activités dans le canton de Fribourg.

- la rétribution des cadres n'est pas abordée en assemblée générale contrairement à ce qui se fait dans certaines autres sociétés en application de « l'esprit » de la loi Minder. Mais rien n'est caché et les comptes détaillés peuvent être consultés et fournis sur demande.

- M. Laurent Favre, responsable neuchâtelois de l'aménagement du territoire, siège de droit et à ce titre au conseil d'administration du Groupe E. M. Claude Dubois, Président du Locle et de Viteos, a été nommé en remplacement de M. Legris (qui siégeait aussi à Viteos). Je lui ai exposé les questions que pouvaient poser cette double casquette dans deux sociétés théoriquement concurrentes notamment sur les marchés publics.

- A La Tène, lors de l'étude du remplacement des lampes à mercure de l'éclairage public, en principe 3 offres auraient dû être présentées. En commission et au Conseil général, je me suis étonné de l'absence d'offre Viteos. J'avais d'ailleurs posé la question directement à Viteos et n'ai obtenu que des réflexions imprécises.

- Les cours des comptes dénoncent régulièrement les arrangements visant à éviter la concurrence sur les marchés publics. « Nul ne peut servir deux maîtres » (parole biblique). Si on nomme les mêmes responsables à la direction de sociétés que le législateur a voulu être concurrentes, les prix s'envolent. Les neuchâtelois payent plus cher entre autre leur électricité, que les fribourgeois. Comme l'électricité est une matière première importante, des prix élevés empêchent le développement de certaines industries.

- Une question intéressante a été posée (pas par moi !) : « Qu'en est-il du projet de nouvelle centrale à gaz à Cornaux ? »

« Nous renonçons pour l'instant pour des raisons économiques. »

Pour la formulation exacte de la question et de la réponse, il faudra se référer au PV officiel.

Les lois fédérales et cantonales, qui ont changé, les engagements de la Suisse pour la diminution de la production de CO₂ et les oppositions exprimées n'ont semble-t-il aucune importance. Cette impression est confirmée dans les rapports de gestion dans lesquels règne un silence assourdissant sur ce thème. Il est même difficile d'estimer le coût des études sur le projet qui est dilué dans diverses rubriques.

Les autres sujets détaillés dans le PV touchent moins notre commune.

Laurent Suter